

Institut Supérieur Des Langues de la République Française

Association loi 1901
2, Rue Jeanne Jugan
34500 Béziers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Institut Supérieur Des Langues de la République Française

Association loi 1901
2, Rue Jeanne Jugan
34500 Béziers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Institut Supérieur des Langues de la République Française** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous avons en particulier, procédé à un examen détaillé des principales charges et des principaux produits au travers de contrôles substantifs. Nous nous sommes notamment assurés du correct traitement des accords entre les adhérents pour ce qui concerne le calcul de la sous-traitance auprès d'eux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

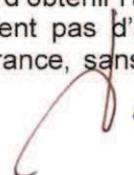
Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 février 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 20 février 2024

Le commissaire aux comptes

AAMG Audit & Conseils



Gérard JEANNET

BILAN - ACTIF

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	749,00	749,00		111,65
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	250,00		250,00	250,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	999,00	749,00	250,00	361,65
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	270,00		270,00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	99 992,52		99 992,52	105 121,50
Charges constatées d'avance	95,29		95,29	71,65
TOTAL (II)	100 357,81		100 357,81	105 193,15
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	101 356,81	749,00	100 607,81	105 554,80

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253 rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret 814 728 432 00018

BILAN - PASSIF

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	50 060,78	50 060,78
Réserves pour projet de l'entité	24 716,00	24 716,00
Autres		
Report à nouveau	20 270,45	11 361,64
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 979,92	8 908,81
<i>Situation nette (sous total)</i>	92 067,31	95 047,23
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	92 067,31	95 047,23
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 540,50	10 507,57
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	8 540,50	10 507,57
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	100 607,81	105 554,80

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253. rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 725 432 00018

COMPTE DE RÉSULTAT

105 - ISLRF

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	6 300,00	6 300,00		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service		5 745,80	-5 745,80	-100,00
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	230 000,00	230 000,00		
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	132,09	202,30	-70,21	-34,71
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 470,00	2 040,20	-570,20	-27,95
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	237 902,09	244 288,30	-6 386,21	-2,61
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	242 196,04	235 723,57	6 472,47	2,75
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	111,65	249,67	-138,02	-55,28
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	242 307,69	235 973,24	6 334,45	2,68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 405,60	8 315,06	-12 720,66	-152,98
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 449,68	576,75	872,93	151,35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 449,68	576,75	872,93	151,35
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 449,68	576,75	872,93	151,35
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-2 955,92	8 891,81	-11 847,73	-133,24

COMPTE DE RÉSULTAT

105 - ISLRF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		20,00	-20,00	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		20,00	-20,00	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		20,00	-20,00	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	24,00	3,00	21,00	700,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	239 351,77	244 885,05	-5 533,28	-2,26
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	242 331,69	235 976,24	6 355,45	2,69
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 979,92	8 908,81	-11 888,73	-133,45
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	6 327,30	7 510,65	-1 183,35	-15,76
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	6 327,30	7 510,65	-1 183,35	-15,76
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	6 327,30	7 510,65	-1 183,35	-15,76
TOTAL	6 327,30	7 510,65	-1 183,35	-15,76
TOTAL	-2 979,92	8 908,81	-11 888,73	-133,45

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

105 - ISLRF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00016

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Le but poursuivi est la diffusion des langues et cultures régionales par la formation et l'information à propos de tout ce qui est relatif à l'enseignement, ainsi que la préparation aux concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), pour les étudiants présentés par les associations membres.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'ISLRF est centre de ressource, lieu de recherche et organisateur de colloques au sujet de l'immersion linguistique. Son activité principale est la formation initiale destinée aux enseignants des établissements associatifs proposant aux élèves l'accès au bilinguisme, puis au multilinguisme, grâce à l'immersion en langue régionale.

Les moyens mis en oeuvre :

Les ressources proviennent de l'Etat (MENESR) et d'adhésions. Absence de salariés, le directeur est bénévole. Les frais : loyers, administratifs, comptables... Formations assurées par les sites régionaux chargés de l'enseignement et le paiement de salaires pour la formation des enseignants grâce à la quote-part versée par l'ISLRF

L'entité appelle des cotisations auprès de ses membres. Le fait générateur retenu est l'appel. (Art. 142-1 règlement ANC n°2018-06)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 100 607,81 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -2 979,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/01/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00019

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels de bureau 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le calcul du bénévolat correspond au poste de directeur, salaires et charges sociales, la valorisation correspond à 196.50 heures d'activité

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
		Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	749		
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	749		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		250		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	250		
TOTAL GENERAL			999		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORA	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			749	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL			749	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				250	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			250	
TOTAL GENERAL					999	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	637	112		749
Emballages récupérables divers				
TOTAL	637	112		749
TOTAL GENERAL	637	112		749

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Réserves statutaires ou contractuelles							50 060,78
Réserves pour projet de l'entité							24 716,00
Autres réserves	74 776,78		74 776,78				
Report à nouveau	11 361,64		11 361,64		8 908,81		20 270,45
Excédent ou déficit de l'exercice	8 908,81		8 908,81			11 888,73	-2 979,92
TOTAUX	95 047,23		95 047,23		8 908,81	11 888,73	92 067,31

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

105 - I S L R F

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	50 060,78				50 060,78
Réserves pour projet de l'entité	24 716,00				24 716,00
Report à nouveau	11 361,64		8 908,81		20 270,45
Excédent ou déficit de l'exercice	8 908,81			11 888,73	-2 979,92
TOTAUX	95 047,23		8 908,81	11 888,73	92 067,31

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	8 541	8 541		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	8 541	8 541		

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

3 600

TOTAL DES CHARGES À PAYER

3 600

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 584	3 498
TOTAL	3 584	3 498

COMMENTAIRE

105 - I S L R F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

l'entité a participé au financement de la formation auprès de ses partenaires pour un montant total de 200100€
soit :

378€ pour Scola Corsa
15 183€ pour Zweisprachigkeit
9 213€ pour Bressola
56 043€ pour Calandreta
54 056€ pour Diwan
65 226€ pour Seaska

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 728 432 00018